agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master

Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise

de l'Université de Cergy-Pontoise - UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre2006[1]*,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008107

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise (M1) et Université de Düsseldorf (M2)

- Délocalisation(s) :

Université de Düsseldorf

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Présentation de la mention

Le *Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise* a été créé en 2005, en partenariat avec l'Université de Düsseldorf.

C'est une formation qui a pour objectif de former des juristes d'affaires aptes à évoluer dans le système juridique français et dans le système juridique allemand. La formation juridique est doublée d'une formation linguistique en langue allemande. Les enseignements sont dispensés en langue française et en langue allemande.

La formation se déroule en deux temps. La première année de master a lieu à Cergy où les étudiants, issus principalement de la licence en *Droit intégrée franco-allemand*, reçoivent un enseignement dans les principales matières de droit de l'entreprise. La deuxième année (année d'approfondissement) se déroule à l'Université de Düsseldorf. Le recrutement intervient en première année de master, il n'y a pas de sélection entre la première et la deuxième année du master.

Au terme de leur formation, les étudiants sont titulaires du master français et de l'examen de spécialité allemand qui est un des éléments du Staatsexamen. Ils peuvent prétendre occuper notamment des fonctions de juriste d'entreprise ou s'orienter vers le barreau.

Ce master est habilité par l'Université franco-allemande.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le *Master intégré franco-allemand* en droit de l'entreprise est une formation à haut potentiel, habilitée par l'Université franco-allemande.

Les objectifs de la formation sont clairement affichés, il s'agit d'offrir aux étudiants une double compétence en droit français et allemand de l'entreprise et de former des juristes parfaitement bilingues (les enseignements sont en français et en allemand) afin qu'ils puissent exercer en qualité de juriste d'entreprise, d'avocat ou au sein d'institutions économiques. Pour y parvenir, a été mise en place une coopération étroite (intégrée) avec l'Université de Düsseldorf qui accueille les étudiants en deuxième année de master. En première année, les étudiants ont 550 heures d'enseignement dans les principales matières de droit de l'entreprise avec une possibilité d'option qui leur permet de façonner un parcours en droit des sociétés ou en droit social. La part des TD est toutefois limitée à 90 heures (une des raisons de ce faible volume étant la substitution de cours en langue allemande aux travaux pratiques de langue). Pour conforter ce socle commun de connaissances, il conviendrait peut-être que le cours de droit des entreprises en difficulté fût rendu obligatoire. Une partie des enseignements est mutualisée avec la mention *Droit de l'entreprise* (futurs masters *Droit social* et *Droit des affaire*s). En deuxième année (en Allemagne), la formation est de 330 heures ; les examens suivent le régime juridique en vigueur dans les universités allemandes. Une place importante est faite au stage (six semaines de stage en France, six semaines de stage en Allemagne).

Cette formation, qui est le premier master à avoir été habilité par l'Université franco-allemande, dispose d'une antériorité manifeste, ce qui est un atout pour l'Université de Cergy-Pontoise qui a structuré une filière intégrée (Licence-Master) franco-allemande en droit.

Cette formation, dont l'objectif principal n'est pas de favoriser la poursuite des étudiants en doctorat, dispose d'un adossement à la recherche satisfaisant. La plupart des enseignants sont rattachés aux centres de recherche de Cergy et de Düsseldorf — Il aurait été souhaitable de donner quelques indications sur les orientations de recherche de ces centres et de noter plus particulièrement la part de la recherche en droit comparé. Les étudiants sont initiés à la recherche par la réalisation d'un mémoire en 2ème année de master qui est soutenu devant un jury franco-allemand. L'adossement aux milieux professionnels se mesure à l'accueil positif des étudiants en stage et par l'association de certains professionnels à la formation. Le peu de renseignements contenus dans le dossier ne permet pas de se faire une idée précise de la variété et de l'ampleur des liens noués avec les entreprises notamment. Le tissu économique de la région parisienne et de la région de Düsseldorf devrait être riche d'opportunités.

Cette formation accueille entre cinq et 10 étudiants par an qui sont issus principalement de la licence intégrée franco-allemande en droit. Ces effectifs limités permettent un suivi personnalisé des étudiants qui se traduirait par un taux de réussite de 100 %. Ils soulignent, à rebours, une attractivité paradoxalement limitée. Il semblerait que ce dispositif de formation intégrée ne soit pas bien connu des étudiants ni en France, ni en Allemagne. Il est évoqué dans le dossier une augmentation des effectifs de la licence intégrée qui devrait corriger ce constat. Une information plus complète sur le devenir des diplômés pourrait être un outil de communication au profit de cette formation.

Les lacunes du dossier (expliquées par un manque de moyens administratifs) ne permettent pas de se faire une pleine opinion du pilotage de la mention. L'équipe pédagogique dont il est dit qu'elle est composée pour moitié d'enseignants de l'Université de Düsseldorf et pour moitié d'enseignants de l'Université de Cergy-Pontoise paraît pertinente, mais nous ignorons la part d'universitaires et de professionnels. Une autoévaluation a été réalisée, un conseil de perfectionnement a été constitué et dans le cadre de l'Université franco-allemande une évaluation anonyme de la formation est réalisée auprès des étudiants. Enfin, il ne semble pas que les recommandations formulées par l'Aeres quant à l'élargissement des partenariats professionnels aient été suivies d'effet.

- Points forts :
  - Diplôme original en droit allemand conforté par l'habilitation de l'Université franco-allemande.
  - Equipe pédagogique franco-allemande.
  - Orientation en droit des affaires et en droit du travail.
  - Le lien avec la licence intégrée.

- Points faibles :
  - Effectifs : renforcer l'attractivité de la formation.
  - Identification insuffisante des liens avec les entreprises.
  - Le caractère optionnel du cours de droit des entreprises en difficultés et la place réduite des travaux dirigés en 1ère année de master.
  - Absence d'enquête d'insertion.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de :

- Renforcer l'attractivité de la formation notamment en misant sur un meilleur suivi des étudiants.

- Poursuivre et renforcer les partenariats avec les entreprises ou les institutions nationales ou internationales tournées vers le droit des affaires.

- Renforcer la part de travaux dirigés en 1ère année de master et rendre le cours de droit des entreprises en difficulté obligatoire.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.